

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Amiens
Loïc BERNARD, Greffier
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1
Cpte SG 000 206 120 85 clé 47

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SARL AVCLR
4 rue de la Paneterie
80131 FRAMERVILLE RAINECOURT

Dépôt effectué par :

SARL AVCLR
4 rue de la Paneterie
80131 FRAMERVILLE RAINECOURT

Numéro RCS : Amiens B 435 122 619

<45722/2002B60093>

Pièces déposées le 29/04/2011

Numéro : 3101644

Procès-verbal d'Assemblée du 30/12/2010
- Changement de Gérant

Le Greffier,



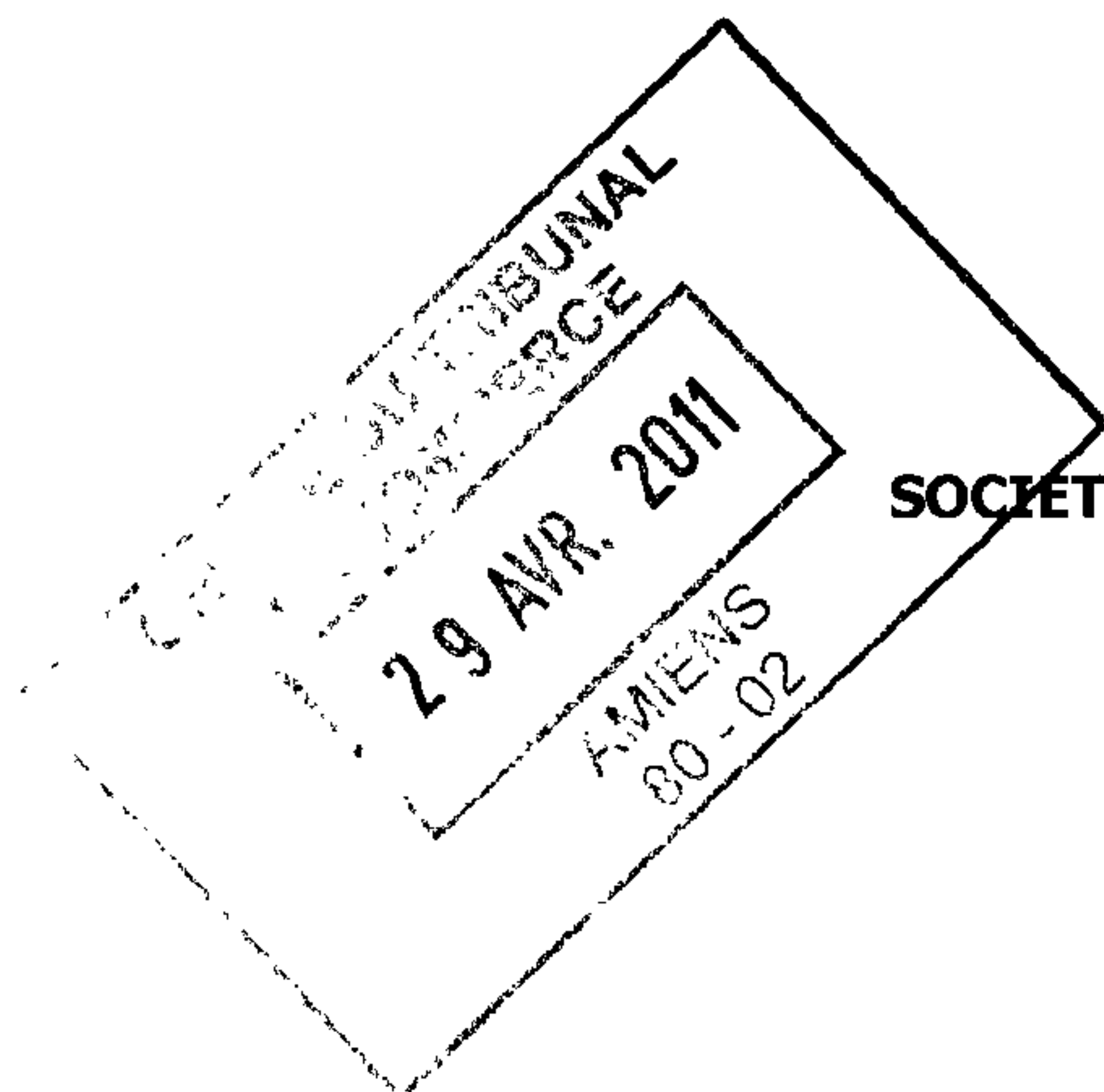
AVCLR

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 7 700 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE LA PANETERIE

80131 FRAMERVILLE RAINECOURT (SOMME)

435122619 RCS PERONNE



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,

et le trente décembre, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Madame Laurence DE GROSSI, propriétaire de | 384 parts |
| - Monsieur Clovis LEMAIRE, propriétaire de | 386 parts |

soit un total de.....	770 parts
-----------------------	-----------

sur les sept cents soixante-dix (770) parts composant le capital social.

Mademoiselle Audrey LEMAIRE, gérante non associée assiste également à la réunion.

Monsieur Clovis LEMAIRE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du gérant,

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, en remplacement de Monsieur Clovis LEMAIRE, gérant démissionnaire, décide de nommer :

- Madame Laurence LEMAIRE, demeurant à RAINECOURT (Somme) 4, Rue de la Panaterie, pour une durée indéterminée.

Madame Laurence LEMAIRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

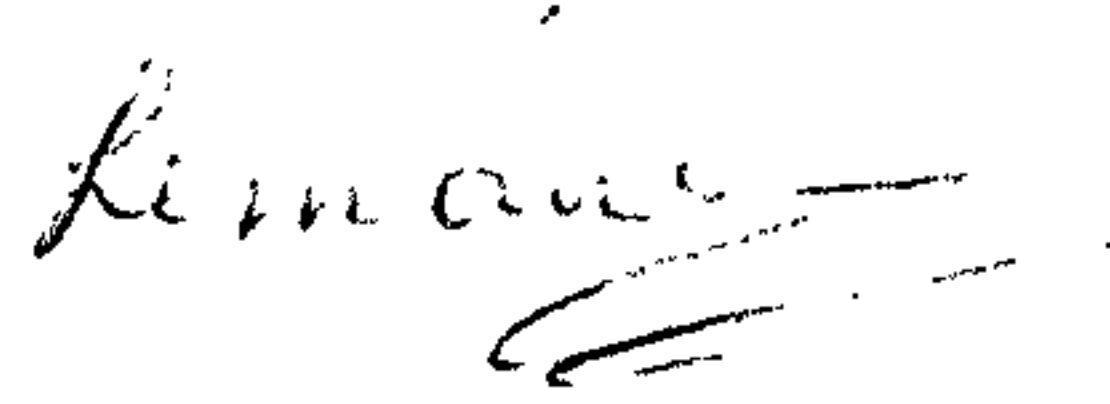
Sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure. Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Laurence LEMAIRE



- Clovis LEMAIRE

